

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr. 16 9

UN S'ABONNE:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne, 30 c Réclames, 30 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 FÉVRIER

ÉLECTIONS MIRACULEUSES

Les commissions de recensement des scrutins du 14 février ont déjà réduit considérablement, paraît-il, les chiffres proclamés. Il est probable que ces chiffres subiront encore une réduction avant leur proclamation définitive à la tribune du Palais-Bourbon.

Les républicains ont bien tort de se donner tant de peine pour essayer de couvrir d'un manteau de loyauté leurs tours de goblets de la nuit du 14 février. C'est peine perdue, à moins qu'on ne nous explique, par exemple, comment telle commune de l'Ardèche, qui avait 444 votants au 4 octobre, en possède 420 au 14 février.

A moins qu'on ne nous explique pourquoi dans les Landes, notamment, les bulletins de votes républicains, portés à domicile par les instituteurs et les gardes-champêtres, étaient si transparents qu'on pouvait distinguer à travers le papier non-seulement les noms des candidats, mais même la plus légère rature;

A moins qu'on ne nous explique pourquoi le jour du vote certains maires de chefs-lieux de cantons ont fait installer à cinq mètres de la table, supportant l'orne, des barrières qui rendaient toute approche et par conséquent tout contrôle impossible;

A moins qu'on ne nous explique par quel miracle les voyageurs sont revenus, les mourants sont sortis des hôpitaux, les pauvres des asiles d'incurables, les morts ont ressuscité juste à point pour venir voter pour un Louslatot quelconque.

Et nous espérons bien qu'un membre de la gauche ou à son défaut de la droite fournira au gouvernement l'occasion de donner ces explications, car jusque-là il sera permis de répéter que les conservateurs ont été — et nous ne parlons même pas ici de la pression officielle — beaucoup plus volés que battus le 14 février, et que le manteau de loyauté qu'on cherche à étendre sur ces scrutins n'est qu'une loque qui ne cache rien.

EDOUARD GRIMBLAT.

Chronique générale.

L'agitation ouvrière, en France, est loin de se calmer. Toutes les correspondances envoyées des centres houillers ou manufacturiers montrent les ouvriers organisés et résolus à imposer leurs conditions aux patrons.

Ainsi qu'on pourra s'en convaincre par la reproduction des correspondances adressées aux journaux socialistes, il ne faut rien moins que le maintien de la force armée à Decazeville et à Saint-Quentin pour maintenir un ordre relatif et protéger la liberté des travailleurs.

LES MINEURS DE L'AVEYRON.

On télégraphie d'Aubin, 20 février:

« Un placard anonyme ayant coïncidé les ouvriers de Crausac et du Gua à l'enterrement de M. Joffre, surveillant, pour hier vendredi, jour de la paye, et annonçant que le 28 courant la direction tout entière sauterait par la dynamite, l'autorité militaire a fait augmenter considérablement les forces qui occupent les points importants du bassin houiller. »

La persécution religieuse continue avec la suppression des allocations attribuées aux vicaires sur les fonds du budget.

Le gouvernement vient encore de supprimer les allocations de 40 vicariats du dio-

cèse d'Albi, 19 du diocèse de Dijon, 24 du diocèse de Nancy, 19 du diocèse de Nantes et 14 du diocèse de Nevers.

M. le général de Négrier rentre en France; il arrivera à Paris dans le courant d'avril.

LE CAS D'UN PHILANTHROPE

La Lanterne fait une triste révélation sur un des conseillers municipaux de Paris:

« M. Ruel, propriétaire du bazar de l'Hôtel-de-Ville, est, en effet, un fabricant allemand, payant patente en Allemagne.

« Nous n'avons, pour nous en convaincre, qu'à consulter le Bulletin des départements et de l'étranger à l'article: Allemagne, Saxe, Meiningen-Hildbourghausen, page 5,062, colonne 2, Jouets en gros: Ruel jeune, maison à Paris, rue de Rivoli, 55.

« La fabrique est située à Sonneberg, petite ville allemande à dix-huit kilomètres de Cobourg.

« Le fabricant allemand dont il s'agit est considéré comme un des premiers producteurs d'Allemagne.

« Sa fabrique de jouets occupe plusieurs centaines d'ouvriers.

« Quel philanthrope français que ce fabricant allemand! »

M. Ruel a répondu en donnant sa démission de conseiller municipal et en protestant de ses sentiments français, soutenant qu'il n'avait jamais occupé que des ouvriers français.

LA GÉNÉROSITÉ DE M. GRÉVY.

On lit dans la Gazette d'Armentières:

« Les élèves de notre collège communal ont, comme nous l'avons dit, organisé une loterie en faveur des pauvres de la ville.

« Mais cette bonne et généreuse pensée a donné lieu à un incident dont tout le monde rit à gorge déployée dans notre bonne ville d'Armentières. Nous estimons qu'on en rira ailleurs aussi bien que chez nous.

« Ces jeunes gens, dans la droiture de leurs cœurs, ont écrit au Roi des Belges pour obtenir de Sa Majesté un lot ou une offrande quelconque.

« Peu de jours après, c'est-à-dire le 3 février courant, ils recevaient du Trésorier de la liste civile belge une somme de 400 francs.

« Or, voici où l'histoire devient amusante.

« En même temps qu'ils écrivaient au Roi des Belges, ces bons jeunes gens, cet âge est sans pitié, s'adressaient également à la générosité bien connue de Sa Majesté Grévy premier. Ils lui peignaient la souffrance des ouvriers, et implorèrent la faveur d'un secours pour les malheureux sans travail et sans pain.

« Ils espéraient d'autant plus être exaucés que leur lettre avait été adressée au bon papa Grévy peu de jours après l'époque où il venait d'encaisser les termes de ses loyers.

« Le croirait-on? le richissime Grévy n'a pas trouvé dans son cœur un mot à répondre ni dans son trésor un sou à donner à ces généreux jeunes gens.

« De sorte qu'il se trouve qu'une bonne œuvre française a pour protecteur le Roi des Belges et que le Président de la République française y reste indifférent. »

LA RUINE

Le Journal officiel vient de publier le résultat complet des contributions directes et indirectes, pendant l'année 1885.

Les frais de poursuites se sont élevés à 4 fr. 87 cent. pour 1,000 en 1885 en augmentation sur 1884. On voit que les agents républicains ne ménagent pas les contribuables. Sous les gouvernements monarchiques, les frais de poursuites n'atteignaient pas 4 franc, ils ont doublé avec les républicains. C'est tout naturel, les frais rapportent à ceux qui les font, et pour nos gouvernants, il n'y a pas de petits profits à dédaigner.

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Mais déjà elle ne regardait plus la romance nouvelle. Une mélodie inconnue lui chantait à l'oreille. Elle préluait toujours, passant d'un ton à l'autre, essayant des modulations inattendues et des effets nouveaux, comme pour bien connaître toutes les cordes de sa harpe. Enfin, elle débuta par un chant large et simple, s'échauffant à sa propre flamme.

J'écoutais ravi. Cette voix admirable de la jeune Russe emportait bien loin tous mes chagrins. Et, soudain, me revint encore ma pensée constante. Sous l'émotion que me causait la musique, il me semblait qu'un souffle passait sur mon rêve, l'animait et en faisait une vivante réalité.

Je ne voyais plus la musicienne, ni Mademoiselle assise sur la divan, à mes côtés; mais, devant moi, dans ma pensée, avec un relief saisissant, s'étendait un immense horizon, tout fait de nuages: le ciel était plombé, les arbres immobiles, et la neige tombait, tombait... Puis, tout à coup,

survint une rafale. Tous les sapins se mirent à rugir, tandis que les nuages bas et lourds s'enfuyaient éperdus, laissant, à leur place, une molle jonchée de petites nuées d'argent, rendues transparentes par un rayon de soleil. Ces petites nuées se balançaient comme se balancent les voiles sur la mer bleue... puis, encore, je vis surgir de cette flotte aérienne un léger fantôme. Cette ombre était celle d'une femme en robe blanche, aux cheveux dénoués, au regard brillant et radieux.

Mes sensations étaient si vives que, véritablement, je voyais de mes yeux ce qui était là, seulement dans les profondeurs de mon âme. Mon rêve vivait.

L'ombre blanche marchait lentement aux accords de la harpe, mesurant ses pas à cet air doux et rythmé. Elle s'avançait vers moi, les paupières baissées et ses beaux cheveux flottant à la brise.

Elle approchait... Elle approchait encore. Bientôt elle m'effleura. Je vis ses yeux d'un bleu céleste se lever pour regarder au fond des miens; sa main délicate, tenant une palme verte, m'indiqua le ciel, et, d'une voix empreinte d'un accent indéfinissable, elle me dit:

— Ne me reconnais-tu pas? Je suis l'Espérance. Je console. Je mets au cœur tout ce qui donne le courage. Écoute, mon enfant, écoute mes conseils. Va près du puissant souverain. Je t'inspirerai les accents qui sauront l'émouvoir, et tu briseras les

chaînes de ton père... Et ta mère, loin de la Sibérie, retrouvera le bonheur d'autrefois.

Elle me fit encore un signe... Puis... ombre blanche, nuages d'argent, teintes lumineuses, tout s'évanouit.

Cette hallucination avait produit un effet étrange sur mon organisation rendue nerveuse par mes longues inquiétudes. Mes mains frémissaient, brûlaient de fièvre; et lorsque M^{lle} Vilérieff termina sa rêverie sur un plaintif accord en mineur, je fondis en larmes.

Très-surprises, anxieuses même, mon amie et la jeune Russe m'entourèrent.

— Qu'avez-vous, Nadège? Quelle est la cause de ce chagrin subit, de ce désespoir? Pourquoi pleurer ainsi?

Alors, les lèvres tremblantes, je leur racontai mon unique pensée, mon ardent désir. Pour obtenir la délivrance de mon père, que n'aurais-je pas tenté, que n'aurais-je pas donné?

M^{lle} Vilérieff m'écoutait attentive, émue; et moi, d'une voix suppliante, je m'écriai tout à coup:

— Oh! je vous en conjure, souffrez que je vous accompagne à Saint-Petersbourg. Il faut que je parte, il le faut: la vie de ma mère dépend de ce voyage... Si vous saviez ce que c'est que de trembler pour une vie si chère, que de voir, chaque jour, décliner une vie qui est votre vie... Ma mère se meurt... Ma pauvre mère!

Je m'exaltais. Ma voix s'enflammait, devenait pressante.

— Laissez-moi, laissez-moi partir. Par pitié, donnez-moi une petite place dans votre traïcoëau. Je serai votre servante. Je vous servirai à deux genoux. Mais, voyez-vous, je dois quitter Irkoutsk. Je dois me rendre là-bas, au palais du czar... Si vous me refusez, eh bien! je partirai seule, je braverai la neige, j'irai en mendiant mon pain, et j'arriverai près du souverain, et je me traînerai à ses pieds, je baiserais ses mains, et il aura pitié d'une pauvre enfant qui supplie pour son père, qui supplie pour sa mère. Dans six mois, si je n'obtiens la fin de l'exil, ma mère sera morte. Comprenez-vous à quel point je souffre... Morte... Morte... pauvre mère!

Les sanglots me brisèrent la voix.

M^{lle} Vilérieff, très-émue, m'écoutait en silence. Jamais désir n'avait été si violemment exprimé devant elle. Alors, avec attendrissement, me prenant les deux mains:

— Pourquoi me supplier ainsi, Nadège? Votre cause est gagnée. Vous m'accompagnerez à Saint-Petersbourg. Parviendrez-vous à fléchir le czar? Je n'ose l'espérer: il méconnaît la Pologne; mais sa fille, la grande duchesse, est compatissante. Elle m'aime. J'implorerai sa pitié. Nous serons deux à joindre les mains; nos forces seront ainsi doublées. Je baisai un pan de sa robe.

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières a donné une perte de 2,972,000 fr. sur les évaluations budgétaires et 898,000 francs de moins comparé à 1884.

Sur l'ensemble des recettes des contributions indirectes, le tableau du *Journal officiel* constate une perte de 36,832,500 fr. sur les évaluations budgétaires. Cette perte se serait élevée à 56,043,700 fr. si une rentrée de 17,239,300 fr. provenant du nouvel impôt sur les sucres ne l'avait pas atténuée.

On voit avec quelle honnêteté opérait la commission du budget de 1884. Elle continuait les errements de celles qui ont avec tant d'audace volé les contribuables depuis que les républicains sont les maîtres.

Comparée à l'exercice 1884, l'année 1885 donne une perte sur l'ensemble des recettes des contributions de 6,555,600 fr.

On voit que les chiffres nouveaux ne modifient pas beaucoup ceux qui avaient été donnés en janvier.

Les républicains ruinent la France.

La preuve incontestable, c'est d'abord que depuis leur arrivée au pouvoir ils ont augmenté les dépenses de 750 millions, et en outre qu'avec des budgets de 3 milliards 1/4 ils ont emprunté 4 milliards 1/2.

Malgré ces milliards empruntés, l'Etat doit aux Caisses d'épargne 2 milliards et demi. Il doit un milliard et demi à la dette flottante et plusieurs centaines de millions en obligations à court terme.

Le ministre des finances est tellement aux abois, qu'il recourt à toute espèce de moyens malhonnêtes pour amener de l'argent dans les caisses de l'Etat.

Le Trésor possède à la Banque de France un compte courant qui sert à payer les divers services du ministère des finances. Sous l'Empire, ce compte courant du Trésor à la Banque de France variait entre trois cents et quatre cents millions. C'est le chiffre qui a été maintenu jusqu'en 1880. Depuis cette époque le compte courant du Trésor à la Banque de France a toujours fléchi. Plus l'appétit des républicains s'accroît, moins le Trésor a d'argent à la Banque de France puisqu'il y a plus de pattes à graisser.

En janvier 1886, le compte courant du ministre des finances à la Banque de France était tombé au-dessous de 80 millions, chiffre qu'on n'avait jamais vu, et les coupons du 3 0/0 ancien, du 3 0/0 amortissable et du 4 1/2 arrivaient à échéance.

Qu'a fait le ministre des finances pour se faire de l'argent?

Il a augmenté l'intérêt des bons du Trésor et il vient d'attraper par ce moyen 200 millions. Mais ces 200 millions lui ont été prêtés pour une année au maximum.

Ainsi, emprunts déguisés et diminutions des recettes des contributions indirectes provenant d'une misère générale, voilà ce qui ressort de la situation dans laquelle les républicains ont placé la France.

Jamais, à aucune époque, un pays n'a vu attacher à sa peau de pareilles sangsues. Si les électeurs n'en délivrent pas la France, la banqueroute deviendra inévitable.

— Mais vous êtes donc l'incarnation de la bonté sur la terre? Oh! merci... merci...

Olga eut un sourire; et, me relevant, car j'étais tombée à genoux.

— Non, je ne suis qu'une enfant bien faible qui, jadis, était bien indifférente au sort des exilés; mais, Mademoiselle a changé Olga en mettant dans son cœur un peu de la divine charité.

Et elle eut pour notre amie un de ces regards charmants, comme elle sait en trouver lorsqu'elle veut payer un dévouement, remercier d'un sacrifice.

Irkoutsk, janvier 18...

Je revins à notre isba, portée, soulevée par l'espérance. Il me semblait que mes pieds ne touchaient plus à la terre; mes yeux et mes lèvres souriaient; ma voix avait un accent pénétré qui faisait passer l'espérance, qui était en moi, dans l'âme des exilés. Il ne fallait pas songer aux douleurs du présent, aux fatigues du voyage; mais sourire à la liberté, à la guérison. Si le présent était sombre, l'avenir serait radieux.

Tous deux, assis l'un près de l'autre, m'écoutèrent d'abord incrédules; mais comment résister à ma foi, à mon ardeur? La soirée n'était pas achevée que j'avais su les convaincre.

— Si vous saviez, disais-je, quelle force dans un cœur de fille aimante, comme il ose tout entreprendre, comme rien ne le rebute!

UNE STATISTIQUE.

Nous croyons intéressant, dit le *Voltaire*, de rappeler les crimes et tentatives de meurtre commis depuis le 1^{er} janvier 1886, à Paris:

1. — Tentative de meurtre au Palais de Justice. — Une dame Peyron tire deux coups de revolver sur une personne qu'elle croyait être M^e Dumont, ancien avoué. (Vengeance.)

2. — Le drame de Clichy. — Un jeune homme, nommé Victor Ayrinthe, tente d'assassiner sa tante, puis s'empoisonne à l'aide d'acide sulfurique. (Mobile inconnu.)

3. — Tentative de meurtre d'un ouvrier nommé Régis sur son patron, M. Nicolas, fabricant de fleurs, rue de Bondy. (Mobile: vengeance.)

4. — Le crime de la rue Beaubourg. M^{me} Laplaige, marchande de vin, est assassinée en plein jour. (Crime impuni; mobile inconnu.)

5. — Assassinat du préfet de l'Eure sur la ligne de l'Ouest. (Crime impuni; mobile inconnu.)

6. — Le crime de la rue Caumartin. Marie Aguetant est assassinée chez elle. Son meurtrier lui coupe littéralement la gorge. (Crime impuni; mobile: vol.)

7. — Rue du Poteau, un ouvrier tente d'assassiner sa belle-mère et sa femme. (Mobile: vengeance.)

8. — Le crime de la rue Charenton. Un ouvrier nommé Évrat tue sa femme à coups de tranchet. (Crime dû à l'ivresse.)

9. — Le drame de la rue Turenne. Un mari surprenant sa femme au bras d'un inconnu, tue ce dernier d'un coup de canne à épée. (Mobile: jalousie.)

10. — Tentative de meurtre rue des Vignes, par un nommé Maurens. (Mobile: vengeance.)

11. — Une jeune fille nommée Huchard frappe le jeune Verchia de deux coups de couteau. (Crime dû à l'ivresse.)

12. — Le crime de Grenelle. Une fille Cabit tue le nommé Leroux. (Mobile: jalousie.)

13. — Le drame de l'impasse Lagille. Un nommé Renard frappe son beau-fils de deux coups de couteau, puis tente de se donner la mort. (Mobile: vengeance.)

14. — Le crime de la rue Monsieur-le-Prince. Un garçon coiffeur nommé Roblot porte plusieurs coups de rasoir à la fille Sac-Capée. (Crime impuni; mobile: jalousie.)

Voilà pour le mois de janvier.

La série, on va le voir, ne se ralentit pas en février.

15. — Affaire Arlaud-Haussmann. Ce dernier commet un attentat sur M. de Montlauzan à l'hôtel du Louvre. (Mobile inconnu.)

16. — Le drame de Saint-Ouen. Un charretier, nommé Vergniol, tente d'assassiner une femme, puis de se suicider. (Crime dû à l'ivresse.)

17. — L'affaire de la rue des Martyrs. M. L... tire six coups de revolver sur M. D... (Mobile inconnu.)

Ils m'embrassèrent, tour à tour, et je m'endormis bercée par leurs chères paroles qui, toutes, me bénissaient.

Irkoutsk, janvier 18...

Tout est prêt pour le voyage; et, dans un court testament, je viens d'écrire mes dernières volontés. Quel est celui qui, en partant, peut affirmer son retour?

J'ai obtenu, par M^{lle} Vilérieff, la faveur insigne de recevoir le divin Sauveur des mains d'un prêtre catholique, qui, comme mon père, porte la livrée de l'esclavage, et dont les cheveux ont blanchi dans un long exil.

Je suis en paix avec le ciel. Qu'il arrive maintenant ce que le Seigneur voudra.

Mon Dieu, bénissez mon voyage. Mon Dieu, soyez mon pilote dans l'océan des neiges. Mon Dieu, faites-moi trouver, à l'heure dite, les paroles qui attendront le czar!

Je suis le grain de poussière et vous êtes la puissance. Inspirez-moi. Guidez-moi. Je me remets en votre sainte garde.

(A suivre.)

18. — Le crime de la rue de Crimée. Un nommé Drapier tue son frère d'un coup de couteau. (Crime dû à l'ivresse.)

19. — Le drame de la rue Saint-Jacques. Un nommé Benoist tue d'un coup de couteau un garçon du cuisine nommé Clerc et en blesse grièvement un autre. (Crime dû à l'ivresse.)

20. — Le crime de la rue Pigalle. Un garçon boucher, nommé Bouet, tue la fille Sylvia en lui coupant la gorge, puis se suicide. (Mobile: jalousie.)

21. — Enfin, rue du Temple, un ouvrier tente de tuer son contremaitre, puis se donne la mort. (Mobile: vengeance.)

Nous arrivons donc pour un laps de temps de six semaines au chiffre respectable de vingt-et-un, chiffre dans lequel ne sont comprises que les affaires qui ont passionné l'opinion publique.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 février.

La Bourse est toujours disposée favorablement. Les rentes françaises conservent leurs cours avec tendance à la hausse. On cote: 3 0/0 82.47, amortissable 84.47, 4 1/2 0/0 109.95.

Le Crédit Foncier se tient à 1.335 et ses obligations sont très-demandées.

La Société Générale est demandée à 450 fr. La Banque d'Épargne est fermée à 445. La Société des Dépôts et Comptes courants cote 597.50.

Le syndicat du Panama veut porter l'action à 500 fr. et même plus haut, mais il est arrêté par l'indifférence du public à qui certaines dépêches triomphantes ne semblent pas des arguments décisifs.

On parle de la Société d'organisation du Crédit agricole de France qui a pour programme la création d'un crédit agricole dans chaque département.

L'obligation des Chemins de fer andalous est faible à 304 fr. On parle d'une nouvelle émission. Les nouveaux titres n'auraient qu'une hypothèque sur des lignes à construire.

Les actions de nos chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

GRANDES FÊTES MUSICALES à Saumur.

Si l'époque des jours gras ne s'annonce pas, en notre ville, pour être d'une gaieté folle sous le rapport des plaisirs carnavalesques, en revanche il faut avouer que nous sommes en ce moment dans une bonne veine musicale.

D'abord, les représentations d'opéra se poursuivent sur notre scène avec un succès persistant. Le public dilettante s'empresse d'assister à chacune de ces soirées hebdomadaires, généralement très-brillantes, grâce aux artistes d'élite que veut bien nous faire entendre M. Breton, l'aimable impresario, grâce aussi à l'excellent orchestre, habilement dirigé, dont les membres font partie de cette phalange si remarquable et si justement renommée de l'Association des Concerts populaires.

Mais il est une autre bonne fortune, annoncée par nous depuis quelque temps déjà, dont le public saumurois va profiter, et qui est impatientement attendue. Nous voulons parler des grandes solennités musicales qui seront données, dimanche prochain, dernier jour de février, par la Société Sainte-Cécile d'Angers, l'HARMONIE SAUMUROISE, plusieurs artistes distingués et des amateurs.

Ces fêtes se composeront d'une *Matinée musicale* donnée, à 2 heures de l'après-midi, par la Sainte-Cécile, et, à 8 heures du soir, d'un *grand Concert* offert par l'Harmonie Saumuroise à ses souscripteurs.

Ce même jour, à midi, aura lieu, à la gare d'Orléans, la réception de la Sainte-Cécile par l'Harmonie.

La « *matinée musicale* », nom que l'on donne aux concerts ou spectacles diurnes — peut-être parce qu'ils ont lieu habituellement dans la soirée — sera une vraie nouveauté pour notre ville. Cette innovation, croyons-nous, aura ici l'approbation générale. A Angers, pendant six mois de l'année, les Concerts de l'Association artistique font chaque dimanche, à une heure et demie, les délices des amateurs de grande et belle musique.

A ce concert de jour, la principale attraction sera sans contredit la Sainte-Cécile, un des meilleurs orphéons que l'on connaisse. D'ailleurs, cette société de chant est toujours à la hauteur de sa vieille réputation, et l'on

sait que dans maints concours elle a remporté, depuis près de trente ans, bien des médailles de première classe dont sa bannière est aujourd'hui décorée. Nous aurons le plaisir d'entendre dans le chœur intitulé *les Braconniers* et dans *les Derniers Jours de Pompéi*, deux des grands succès de cette société modèle. Sans nul doute, la Société Sainte-Cécile recevra à Saumur, comme partout ailleurs, le plus cordial accueil, et de chaleureuses ovations lui sont certainement réservées par notre public.

En premier lieu l'Harmonie jouera la fantaisie de Buot, *Sous les Quinconces*. M. Goubeault, son directeur, exécutera sur le violon une fantaisie d'Alard, et M. Arbello, flûtiste, membre de la Sainte-Cécile, une fantaisie sur une marche de Chopin de Demersmann. Pour la partie vocale, nous aurons M. Neveu, la basse si sympathique de notre théâtre, qui dira l'air des *Vêpres siciliennes*, de Verdi, et la *Véritable Manola*. La matinée sera complétée par des scènes, chansonnettes comiques, dont les interprètes seront de jeunes amateurs, sociétaires de l'Harmonie.

Le concert du soir, divisé en deux parties, sera donné avec le concours de M^{me} R. Lelong, la Sainte-Cécile, M. Laffage, directeur de cette Société, Goubeault, Arbello, etc.

Cette seconde fête musicale offrira également un grand attrait. Chœurs de la Société Sainte-Cécile, quatuor, romance et morceaux d'opéra, fantaisies pour violon, pour flûte, symphonie pour deux violons, morceau de xilophone, rondo pour petite flûte, scènes comiques, opérette, telle sera, à peu de chose près, la composition de la soirée.

Comme à chacun des concerts de l'Harmonie Saumuroise, une quête sera faite au profit des pauvres. Allier la charité au plaisir est une action aussi louable que généreuse qui sera toujours approuvée.

Le programme des deux fêtes va être affiché et sera également publié dans nos colonnes. Mais nous sommes heureux de pouvoir annoncer dès aujourd'hui, par le menu, cette double fête du 28 février, véritable événement musical pour Saumur et qui prendra rang dans ses annales.

En attendant, on ne saurait trop remercier et féliciter tout à la fois l'Harmonie Saumuroise, son digne et habile chef M. Goubeault, et particulièrement M. Laffage, de l'occasion qui nous est offerte d'entendre, en notre ville, l'excellente Société Sainte-Cécile d'Angers.

LE 25^e DRAGONS A SAUMUR.

La première colonne du 25^e dragons, comprenant l'état-major et deux escadrons, est arrivée à Saumur hier matin, à 10 heures.

Suivant l'usage, un certain nombre d'officiers de l'Ecole de cavalerie se sont portés au devant du régiment, sur la route de Doué, pour souhaiter la bienvenue à des frères d'armes et à d'anciens camarades.

L'état-major est descendu à l'hôtel de Londres, la troupe a fait halte dans la rue d'Orléans, et, après les honneurs rendus au drapeau, les divers détachements ont gagné leur logement, principalement dans le quartier de Nantilly.

On sait que la colonne, faisant séjour à Saumur, ne partira que demain matin pour Langeais.

THEATRE DE SAUMUR. — Allons, bon! nous avons bien les dragons, mais nous n'aurons pas ce soir les *Dragons*... au théâtre, M^{lle} Vita étant indisposée. On jouera la *Cagnotte*, pour la rentrée de M. Labranche dans le rôle de Chambrourcy, et *les Femmes qui pleurent*, comédie.

Tous les amateurs de franche gaieté ne seront pas moins servis à souhait.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE. DIVISION DE SAUMUR.

Composition de la commission pour l'année 1886 (assemblée générale du 14 février 1886):

Président: M. Grellet (Edmond); — Secrétaire: M. Hermé; — Trésorier: M. Doussin; — Commissaires: MM. Carichou, Dupert, Grellet (Alfred), Martia, Perreau, Prudhommeau.

Le Trésorier, G. DOUSSIN.

SOCIÉTÉ DE TOPOGRAPHIE DE FRANCE. SECTION DE SAUMUR.

Troisième séance à la Mairie de Saumur.

salle de la Justice de paix, le mercredi 24 février 1886, à 7 heures 1/2 du soir.
Cours public.

Le Président, G. DOUSSAIN.

École de Tir du 5^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Troisième séance du 21 février 1886.

Carabine, à 12 mètres..... 33 tireurs.
Pistolet, à 12 mètres..... 25 —

Médailles : MM. Menagé et Favaron ; de Guibert et Puichaud.

4^e séance au Stand des Récollets, le dimanche 28 février 1886, à 9 heures du matin. — Tir réduit à 20 mètres et tir au pistolet à 12 mètres.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

L'Intransigeant rapporte, sous toutes réserves, que notre compatriote M. Quesnay de Beaurepaire, avocat-général à la Cour d'appel de Paris, aurait été invité à donner sa démission ou à renoncer à écrire des romans dans le genre de ceux qu'il signe du pseudonyme Jules de Glouvet.

ÉMEUTE A LA PRISON DE THOUARS

Une insurrection a éclaté à la Maison de correction de Thouars et a jeté la panique dans cette ville ordinairement si calme.

Voici les premiers renseignements que nous avons reçus sur ce mouvement de révolte.

Depuis plusieurs jours, on sentait qu'il y avait une certaine fermentation dans cet établissement pénitentiaire, et samedi la question du pain a été le prétexte de l'explosion. Un certain nombre de prisonniers ont refusé de manger le pain qui leur était servi et ont entraîné le plus grand nombre de leurs co-détenus dans la révolte.

Ils ont attiré le directeur dans la cour, où, paraît-il, existe un grand bassin, et l'accablaient si bien qu'infailliblement il devait y tomber et y trouver la mort.

Un prisonnier qui ne partageait pas ces sentiments d'inimitié l'aurait averti, et, grâce à sa manœuvre, eut favorisé le directeur dans sa fuite. Mais ce sauveur aurait lui-même été acculé et jeté à l'eau, ses jours ont été mis en danger, et ce n'est pas sans peine qu'il a pu sortir du bassin ; les révoltés cherchaient plutôt à l'enfoncer sous l'eau qu'à le tirer.

On eut recours aux soldats de la garnison qui bientôt se firent sous les armes, occupant toutes les issues ; leurs fusils étaient chargés, mais ils n'avaient pas l'ordre de faire feu.

Pendant la scène de la cour et du bassin, d'autres insurgés avaient monté dans les combles et s'étaient réfugiés sur les toits. Ils prenaient l'air, avaient tous cigares ou cigarettes à la bouche et chantaient à pleins poumons la Marseillaise.

Dès la première nouvelle de l'émeute, M. Rambault, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, s'est transporté sur les lieux, où il était rejoint peu après par M. le commandant de gendarmerie, escorté de deux escadrons de cavalerie.

Deux cents hommes du 144^e de ligne sont partis de Parthenay, sous les ordres de M. le chef de bataillon Robert, pour faire rentrer les mutins dans le devoir.

M. le procureur général de Niort est arrivé samedi dans la soirée à Thouars.

Décidément, un vent insurrectionnel souffle en ce moment sur les établissements pénitentiaires. Nous signalions, il y a quelques jours, la révolte qui avait éclaté au pénitencier de Belle-Ile-en-Mer.

Nous reviendrons sur cet événement.

Il est probable que c'est la seconde colonne du 25^e dragons, arrivée à Thouars vendredi, qui a dû donner son concours à la gendarmerie pour rétablir l'ordre à la prison.

LE PROCÈS DE LA « SATIRE ».

Le Tribunal correctionnel d'Angers a rendu samedi son jugement dans le double procès intenté au gérant de la *Satire* par M. l'abbé Maisou, curé de la Trinité, et les époux Bernard.

A la requête de M. l'abbé Maisou, la *Satire* est condamnée à six mois de prison, deux mille francs d'amende et mille francs de dommages-intérêts, et aux mêmes peines à la requête des époux Bernard.

Le Tribunal la condamne, en outre, à l'insertion des jugements dans la *Satire* et dans tous les journaux d'Angers : le *Patriote de l'Ouest*, l'*Electeur*, le *Journal de Maine-et-Loire*, l'*Union de l'Ouest*, l'*Indépendant*, le *Petit Courrier*, le *Réveil de l'Ouest* et l'*Anjou*.

La contrainte par corps pour l'amende et les dommages-intérêts est prononcée au maximum.

Le Tribunal rendra samedi son jugement, aux mêmes requêtes, dans l'affaire du *Patriote*.

Le même jour, auront lieu les débats du procès intenté à l'*Electeur* par M. Guichoux.

LA SUPPRESSION DES VICARIATS

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« Le *Patriote de l'Ouest* faisant remarquer que, parmi les vicariats supprimés, plusieurs n'étaient pas occupés depuis cinq ans, se demande ce qu'est devenue l'indemnité de 450 fr. par vicariat, qui n'en était pas moins versée à l'autorité diocésaine.

« Cette bourde a été reproduite dans les colonnes du *Conseiller de l'Ouest*.

« Ces journaux montrent, dans cette circonstance, une ignorance crasse des règles de la comptabilité publique. Ils devraient pourtant ne pas ignorer que les sommes attribuées aux ministres du culte ne sont pas versées à l'autorité diocésaine, mais touchées directement par les titulaires. Cette mince indemnité ne peut être payée que sur un mandat délivré par le préfet, sur le vu d'un certificat du maire attestant que le prêtre a réellement résidé dans la commune pendant

le trimestre écoulé. Lorsqu'il n'y a pas de titulaire, le préfet ne délivre pas de mandat.

« Avant de lancer une pareille calomnie, les républicains qui écrivent dans ces feuilles feraient bien d'apprendre les premières notions des matières administratives qu'ils se permettent de critiquer.

« C'est déjà assez d'applaudir quand on condamne les ministres du culte au jeûne obligatoire, sans insinuer encore avec malveillance que la caisse diocésaine a reçu des sommes d'argent qui ne lui ont jamais été remises. »

LE RECENSEMENT.

Les opérations du prochain dénombrement de la population ne commenceront pas le 28 mars ainsi qu'il en avait été question.

Cette date étant beaucoup trop rapprochée pour qu'il soit possible de préparer une entreprise aussi considérable, il a été décidé que le dénombrement aurait lieu, comme par le passé, le 19 décembre.

LES FAUSSES PIÈCES.

On est, à chaque instant, exposé à recevoir des pièces fausses ou à en refuser de bonnes par méfiance. Il est donc utile de connaître les divers genres de falsifications qui existent. Voici la nomenclature des fausses pièces d'argent et leurs caractères :

1^o *Pièce de 5 fr. dite enveloppée.* — Elle se compose de deux rondelles d'argent, soudées sur une plaque de cuivre jaune, ce qui lui donne un son clair. Elle ne pèse que 16 grammes au lieu de 25.

2^o *Pièce creusée.* — C'est une pièce dans laquelle un trou a été pratiqué sur le côté avec une tarière très-fine. D'autres fois, elle se compose de deux pièces creusées et soudées ensemble, pour ne plus en former qu'une seule ; elle a été remplie d'étain par une ouverture carrée, ménagée sur l'épaisseur. Le son en est mat et la pièce n'a pas son poids légal.

3^o *Pièce sciée.* — Elle se compose de deux moitiés d'une pièce dont le milieu a été enlevé à la scie, puis remplacé par une lamelle d'argent dit « de Berlin ». On peut reconnaître cette falsification en chauffant la pièce. La soudure ne tarde pas à fondre.

Des pièces de 2 francs, ainsi falsifiées, circulent actuellement.

4^o *Pièce de 5 fr. de maillechort.* — Couleur grisâtre, son clair, généralement à l'effigie de Louis-Philippe sans exergue ; poids 21 grammes 80 centigrammes.

5^o *Pièce en cuivre argenté.* — Elle est plus épaisse que les vraies : les parties saillantes de l'effigie sont jaunes.

6^o *Pièce de 5 fr. en métal fusible ou en étain.* — Son mat, couleur gris de fer, ne pesant que 17 grammes 1/2 ; à l'effigie de Charles X ou de Louis-Philippe, très-mal frappée.

En résumé, aucune de ces pièces n'a le poids légal qui est de 5 grammes par franc. Un pesage à la balance est le meilleur moyen de contrôle qui existe.

Publications de mariage.

Rémy Holder, jardinier, et Augustine Ledan, journalière, tous deux de Saumur.

Claude-Marie-Christian Billebaust d'Argenton, lieutenant au 3^e régiment de chasseurs, détaché à l'École de cavalerie, et Marie-Félicité-Jeanne-Marguerite de Comont, sans profession, de Crotte (Ain).

Joseph Fillatreau, menuisier (veuf), de Souzay, et Victorine Tessier, domestique, de Saumur.

Lucien Nay, charpentier, de Saumur, et Joséphine Charruau, domestique, de la Ménitrie.

Gustave-René Chauvelin, mécanicien, et Ernestine-Florentine Hubert, sans profession, tous deux de Saumur.

Justin Dargelas, commis des postes et télégraphes, de Saumur, et Joséphine-Élisabeth Rebeilleau, sans profession, de Brézé.

Chocolats Georges Doussin
MAISON DE VENTE
28 et 30, rue St-Jean, Saumur.

Chocolat français, le 1/2 kilogramme.....	1.30
n° 1, santé fin vanille 1.50	
n° 2, surfin vanille..	1.80
n° 3, au masagan vanille.....	2.20
n° 4, au casaque vanille.....	2.50

Remise de 5 0/0 en prenant par 5 kilogrammes.
Tous ces chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

BIBLIOGRAPHIE

Nous recommandons tout particulièrement aux amateurs de bonne musique, le journal hebdomadaire illustré *La Musique des Familles*, qui entre dans sa 5^e année d'existence. Ce journal, qui paraît tous les jeudis, contient 8 pages de texte, 8 pages de musique et une illustration.

MM. E. et A. Bussière, les nouveaux directeurs de cette feuille artistique, ont apporté des changements considérables, tant au point de vue de la rédaction qu'à celui de la musique.

Il suffira du reste, pour montrer quelle importance ce journal présente pour les musiciens, de dire que le n° 227 du 18 février contient :

Comme partie littéraire, une étude approfondie de la partition de Litolf, *Les Templiers*, qui viennent de remporter un si grand succès à Bruxelles.

Comme partie musicale, huit pages extraites de cette même partition, comprenant un entr'acte, un air pour soprano et une ravissante berceuse.

Illustration : Le portrait de Joachim, le célèbre violoniste qui fait courir tout Paris en ce moment.

Le numéro 30 centimes, en vente chez tous les libraires. Abonnements : Paris, un an, 15 fr. Province, 16 fr. 50. Etranger, 18 fr.

Envoyer 30 centimes à l'administrateur, 50, rue de Chabrol, pour recevoir franco un numéro specimen.



PURGATIFS & DÉPURATIFS

Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle contre les engorgements intestinaux (Constipation, Migraine, Congestion) TRÈS CONTREFAITS et imités sous d'autres noms 1^o 50 1/2 boîte (50 grains), 3^o boîte (105 grains) Notice dans chaque boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES

Dépôt à Saumur, pharm. NORMANDINE, 11, r. St-Jean.

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Indépendance du cœur

Il était bien difficile de ne pas faire un rapprochement entre cette agonie et le refus que le commandant avait fait de la main de Pauline. Mais il était permis à tout le monde, excepté à la famille Collineau, de faire ce rapprochement ! Il n'est guère admis d'ailleurs qu'un vieux soldat meure d'amour. Par le fait, ce n'était pas d'amour qu'il mourait, mais d'une découverte navrante faite sur Esther, sur son unique enfant. Et il était décidé à n'en jamais parler.

Pauline, comme tous les cœurs tendres et droits, assiégea bravement Hardoin, dans ses réticences. Elle se doutait bien qu'il y avait quelque chose, et ce n'était pas par une vaine curiosité qu'elle tenait à le savoir ; mais son cœur lui commandait de sauver Philippe une seconde fois, s'il y avait encore moyen.

Toute sa politique apparente consista à inventer et à présenter au malade des aliments qui lui firent envie. Elle brava les impatiences d'Esther, qui trouvait bien suffisante la cuisinière de la maison pour satisfaire les caprices de son père.

Il fallut autant d'art à M^{lle} Collineau pour accomplir ce vœu délicat, qu'il en faut à un prêtre pour pénétrer dans la maison d'un voltairien ; mais elle y réussissait. Il n'y a que les bons cœurs pour avoir ce génie.

Le commandant reconnaissait de loin le pas alerte et la voix riante de Pauline. Il la saluait d'un sourire, la remerciait d'un serrement de main, la regardait tant qu'elle était là, se taisait, laissant parler Esther. Eclairé d'une lumière sinistre sur les sentiments de sa fille, il la mettait, par son silence, au défi d'interpréter... ce qu'il ne disait pas !

Esther se croyait-elle l'auteur de l'agonie paternelle ? Le brusque renvoi de la servante infidèle ne lui avait-il pas ouvert les yeux ? Qui le dira ? Si elle s'en doutait, son égoïsme et sa vanité lui défendaient d'en convenir avec elle-même. Un père fantasque, et d'autant plus fantasque qu'il était malade, l'agaçait et lui faisait peur, surtout à cause de son entêtement à garder une arme à la portée de sa main. Ce qui la rassurait par moments, c'était le rayonnement d'un sentiment doux sur le visage d'Hardoin, une sorte d'insolation heureuse quand il avait vu un peu longtemps Pauline. En cette considération, elle finit par lui pardonner la fréquence de ses visites.

Ces visites avaient perdu toute signification possible autre qu'un respect filial et qu'un pur dévouement,

depuis que les progrès de la maladie avaient conduit Philippe au bord de la tombe. La famille Collineau marquait, au surplus, la même assiduité que Pauline, et le nuage matrimonial était dissipé par la gravité même de l'état du malade.

Le marin, mis par Esther dans la confidence de la terreur que le pistolet lui causait, s'entremet pour écarter l'instrument de mort de ce chevet où il remplissait en apparence l'office de serre-papier ; car il y avait dessous un papier cacheté dont il défendait l'approche.

— Que faites-vous de cet instrument ? demanda un jour Collineau au commandant, avec une feinte étourderie. Et, joignant le geste à la parole, il prit le pistolet et l'examina au grand jour. C'était un pistolet damasquiné fort beau.

— Rien pour le présent, mon ami. Mais... laissez cela, ajouta-t-il dololement, quoique avec un signe impérieux de la main qui lui restait.

— Il faisait beaucoup meilleur effet là, dans cette panoplie, reprit le marin, tout en obéissant à l'invitation. Voulez-vous que je l'y remette ?

— Non ! fit Hardoin d'un air impatient. Sa place est ici...

Collineau et Esther s'entre-regardèrent tristement.

— Seriez-vous homme à m'accompagner dans un voyage qui pourrait me remettre ? demanda tout à coup le malade à son ami.

— De grand cœur ! répondit Collineau. Où voulez-vous aller ?

— Je voudrais revoir la sépulture de mes parents, près de Nevers !

— Diable ! fit le marin. Ce n'est pas tout près d'ici ! Mais je maintiens ma promesse. Je suis tout à vous.

(A suivre.)

HONORÉ DE BOURZEIS.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 22 février 1886,

Changement de spectacle par indisposition de M^{lle} DE VITA

Et pour la rentrée de M. LABRANCHE

LA CAGNOTTE

Comédie en 5 actes,

de MM. Eugène Labiche et Delacour.

M. LABRANCHE remplira le rôle de Chambourcy.

On commencera par :

LES FEMMES QUI PLEURENT

Comédie en 1 acte, de M. Lambert Thiboust.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
rue Cendrière, n° 42,
et de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE PAR LICITATION

Entre majeures et mineurs, aux enchères publiques, sur baisse de mises à prix, de

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LA SALLE

Sise commune de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur,
A trois kilomètres de la gare du chemin de fer de l'État,

COMPRENANT :

LE CHATEAU DE LA SALLE

Élevé sur la rive gauche du Thouet, qui en côtoie les jardins ;

Et diverses pièces de Terres, Prés et Vignes, joignant le Château, avec
avenues conduisant à la route de Saumur à Montreuil-Bellay ;

LE TOUT AYANT UNE CONTENANCE DE 40 HECTARES 64 ARES 10 CENTIARES.

UNE MAISON

Située à Montreuil-Bellay, rue des Forges.

L'adjudication aura lieu le **Mardi 9 Mars 1886**, heure de midi, en
l'étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à
cet effet.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu
contradictoirement par le Tribunal
civil de Saumur, le treize août mil
huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré,
et encore en exécution d'un juge-
ment ordonnant une baisse de mises
à prix rendu contradictoirement par
le même Tribunal le onze février mil
huit cent quatre-vingt-six, enregistré ;

Et à la requête de :

M^{me} Marie-Joséphine-Isabelle de
Bourgevin de Vialart de Moligny, pro-
priétaire, veuve de M. Charles-Louis
vicomte de Caqueray, demeurant au
château de la Salle, commune de
Montreuil-Bellay.

Ayant pour avoué constitué M^e Char-
les-Théophile BEAUREPAIRE, avoué
près le Tribunal civil de Saumur, de-
meurant dite ville, rue Cendrière, n°
12 ;

En présence ou eux dûment appelés
de :

1^o M^{lle} Marie-Anne-Antoinette-Fran-
çoise-Thérèse de Caqueray, religieuse
de Sainte-Ursule, en religion sœur
Marie de Saint-Charles, demeurant à
Tours, rue de l'Archevêché, n° 28 ;
Co-licitants ;

2^o M. Raoul-Frédéric-Marie comte
de Caqueray, propriétaire, demeurant
au château de la Conterie, commune
de la Jumellière ;

Agissant au nom et comme subrogé-
tuteur des mineurs ci-après nom-
més, et ce par application de l'article
420 du Code civil, savoir :

1^o M. Marie-François-Joseph-Em-
manuel-Félix de Caqueray ;

2^o M. Frédéric-Marie-Joseph-Char-
les-Antoine de Caqueray ;

3^o M^{lle} Madeleine-Marie-Joséphine-
Marguerite de Caqueray ;

4^o M^{lle} Christine-Marie-Sophie-
Alexandrine-Alphonsine de Caqueray ;

5^o M. Charles-Anatole-Marie-Florian
de Caqueray ;

6^o M^{lle} Marie-Elisabeth-Néomaie-
Jeanne-Wilhelmine de Caqueray ;

7^o M. Robert-Jean-Bernard-Marie-
Joseph de Caqueray ;

Lesdits mineurs issus du second
mariage de M. Charles-Louis vicomte
de Caqueray avec M^{me} Marie-Joséphine-
Isabelle de Bourgevin de Vialart de
Moligny, ci-dessus nommée.

Co-licitants, ayant pour avoué consti-
tué M^e Henri LECOR, avoué près le
Tribunal civil de Saumur, demeurant
dite ville, rue Dacier ;

Et encore en présence ou lui appelé
de M. Henri de Salmonière, proprié-
taire, demeurant au château de Dieu-
sie, commune de Sainte-Gemmes d'An-
digné,

Agissant au nom et comme subrogé-
tuteur ad hoc des mineurs de Caque-
ray, ci-dessus nommés ;

Il sera, le mardi neuf mars mil huit
cent quatre-vingt-six, heure de midi,
en l'étude et par le ministère de M^e
TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-
Bellay, commis à cet effet, procédé à
la vente aux enchères publiques et
par licitation et sur baisse de mises à
prix, des immeubles ci-après dési-
gnés.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT.

La propriété de la Salle, sise com-
mune de Montreuil-Bellay, compre-
nant :

Article premier.

Le château de la Salle, au devant
duquel se trouvent deux tourelles.
Il est composé au rez-de-chaussée de
deux vestibules, grande salle, vaste
salon, deux chambres à coucher avec
cabinets de toilette, cuisine, offices,
arrière-cuisine, salle à manger des
gens de service, grand corridor, salle
à manger des maîtres, office à côté,
cabinet de travail, trois chambres à
coucher et cabinet de toilette, salle
de billard, deux pièces à côté, grand
escalier, escalier de service ;

Au premier étage, onze chambres à
coucher avec cabinets de toilette ;

Au second étage, six chambres à
coucher et grande lingerie ;

Service d'eau dans le château ;

Grande cour ; à l'ouest les servitu-
des, comprenant deux grandes écu-
ries, sellerie, remises ; cinq cham-
bres de domestiques, fruiterie, petite
pièce à côté, grand grenier ; vers le
nord celliers, pressoir, basse-cour
derrière, boulangerie ;

Jardin potager d'en haut, serres ;

Chapelle du château, pelouses et
bosquets ;

Jardin potager du bas, joignant la
rivière du Thouet ;

Le tout dans un tenant, et renfermé
de murs, sauf le long de la rivière,
occupant une superficie de trois hec-
tares vingt-trois ares soixante cen-
tiarés, et porté au cadastre sous les n°
632, 633, 634, 635, 636, 637, 638,
639, 660, 661, 662, 663 de la sec-
tion K.

Article deuxième.

Un pré, nommé la Prée, d'une con-
tenance de dix hectares cinquante-
cinq ares, n° 625 de la section K, jo-
ignant au nord Paschèvre, au levant la
rivière du Thouet, au midi l'article ci-
après et au couchant l'article 5 ci-
après.

Article troisième.

Un autre pré, nommé les Chené-
vreau, n° 626, section K, d'une con-
tenance de vingt-six ares, joignant au
nord l'article ci-dessus, au levant le
Thouet, au midi l'article 4 ci-après,
et au couchant l'article 5.

Article quatrième.

Un pré, nommé aussi les Chené-
vreau, n° 627, section K, d'une con-
tenance de dix-sept ares, joignant au
nord l'article 3 ci-dessus, au levant le
Thouet, au midi le chemin de l'Abreu-
voir, et au couchant l'article 5.

Article cinquième.

Une pièce de terre, nommée les Ga-
rennes, n° 628, section K, d'une con-
tenance de cinq hectares cinquante
ares, joignant au nord un chemin, au
levant les articles 2, 3 et 4 ci-dessus,
au midi le chemin ci-dessus et au cou-
chant l'article 10 ci-après.

Article sixième.

Un chemin, nommé la Pièce-des-
Garennes, n° 629, section K, d'une
contenance de cinquante-quatre ares,
joignant au nord un chemin, au levant
l'article 5 ci-dessus, au midi le che-
min ci-dessus et au couchant Guibert
et l'article 9 ci-après.

Article septième.

La métairie du Château, compre-
nant de vastes bâtiments d'habitation
et d'exploitation, cours renfermés
de murs, occupant une superficie de
doux ares soixante centiars, n° 630,
section K, joignant au nord l'article

huit ci-après, au levant l'article 1^{er}, au
midi l'article 1^{er}, au couchant le che-
min.

Article huitième.

Terre et vigne, nommée la Pièce-
de-la-Maison, d'une contenance de
cinq hectares vingt-cinq ares, n° 631,
section K, joignant au levant l'article
six, au midi l'article sept, au couchant
le chemin.

Article neuvième.

Une vigne, nommée la Vigne-des-
Moines, d'une contenance de quatre-
vingt-six ares quatre-vingt centiars,
n° 632, 633, 634, 635, 636 et 637 de
la section K, joignant au nord le che-
min, au levant l'article six, au midi
l'article huit, au couchant Mourault et
autres.

Article dixième.

Une pièce de terre, nommée la
Vigne-des-Moines, n° 638 de la sec-
tion K, d'une contenance de quar-
ante-trois ares, joignant au nord le
chemin, au levant l'article neuf, au
midi Boudairon et Champion, au cou-
chant le chemin.

Article onzième.

Une vigne, nommée la Vigne-des-
Moines, d'une contenance de quar-
ante-huit ares, n° 641 de la section
K, joignant au levant l'article neuf, au
couchant le chemin de Bron.

Article douzième.

Une vigne, nommée la Vigne-des-
Moines, d'une contenance de trente
ares, n° 644 et 645 de la section K,
joignant au nord Mourault, au levant
l'article neuf, au midi Brault et au
couchant le chemin de Bron.

Article treizième.

Une vigne, nommée la Vigne-des-
Moines, d'une contenance de deux
hectares quatre-vingt-huit ares,
n° 651 de la section K, joignant au
nord Brault, au midi et au levant l'ar-
ticle huit, au couchant le chemin de
Bron.

Article quatorzième.

Une pièce de terre et vigne, nommée
le Clos-de-la-foie, d'une contenance
de deux hectares trente-cinq ares,
n° 702 de la section K, joignant au
nord l'allée, au levant le chemin, au
midi M. Palustre et au couchant l'ar-
ticle quinze ci-après.

Article quinzième.

Une pièce de terre, nommée les
Vacheries, d'une contenance de vingt-
neuf ares, n° 802 de la section K, jo-
ignant au nord l'allée, au levant l'ar-
ticle quatorze ci-dessus.

Article seizième.

Une pièce de terre, nommée les Va-
cheries, d'une contenance de vingt-un
ares trente centiars, n° 826 de la sec-
tion K, joignant au nord l'article qua-
torze, au levant M. Palustre.

Article dix-septième.

Une pièce de terre, nommée les Va-
cheries, d'une contenance de six ares
cinquante centiars, n° 828 de la sec-
tion K, joignant au levant M. Palustre.

Articles dix-huit et dix-neuvième.

Avenue et terre, nommée le Clos-
de-la-Salle, d'une contenance de qua-
tre hectares cinquante-cinq ares, n°
703, 704 et 705 de la section K, jo-
ignant au nord un petit chemin, au le-
vant la route de Bron, au midi l'ave-
nue et au couchant le chemin.

Article vingtième.

Une pièce de terre, nommée Poil-
de-Lièvre, d'une contenance de soix-
ante-un ares soixante centiars, n°
734, 735, 759 et 760 de la section K,
joignant au levant le petit chemin, au
midi l'avenue et au couchant l'article
21 ci-après.

S'adresser, pour les renseignements :

- 1^o A M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay ;
- 2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;
- 3^o A M^e LECOY, avoué co-licitant ;
- 4^o A M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay, pour visiter la propriété.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-six.

BEAUREPAIRE.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Article vingt-unième.
Une pièce de terre, nommée Poil-
de-Lièvre, d'une contenance de un
hectare dix-sept ares, n° 737 de la
section K, joignant au nord M. Milon,
au levant l'article 20 ci-dessus, au mi-
di l'avenue et au couchant la route de
Saumur.

Article vingt-deuxième.

Une pièce de terre, nommée les Va-
cheries, d'une contenance de seize
ares soixante centiars, n° 761 et 762
de la section K, joignant au nord l'a-
venue, au levant l'article quinze et au
couchant la route de Saumur.

Article vingt-troisième.

Une pièce de terre, nommée Poil-
de-Lièvre, d'une contenance de soix-
ante-trois ares, n° 999 de la section
K, joignant au levant la route de Sau-
mur.

Total des contenances de la pro-
priété : quarante hectares soixante-
quatre ares dix centiars.

2^e Lot.

Une maison, située à Montreuil-
Bellay, rue des Forges, n° 565 et 566
de la section H, joignant au nord M.
Maceau, M^{me} Cochard et la rue, au le-
vant le presbytère, au midi la rue des
Forges, à l'ouest deux maisons et
M^{me} veuve Bon.

Cette maison comprend : un princi-
pal corps de bâtiments, composé au
rez-de-chaussée d'un grand vestibule,
deux pièces à droite, un grand salon à
gauche, cuisine et office. Au premier
étage, dortoir et plusieurs chambres
à coucher, grenier sur le tout ; en
retour vers sud-ouest, un porche,
deux pièces au bout du porche, écu-
ries et selleries, grande cour devant
les bâtiments, jardin derrière, autre
cour à l'ouest avec basse-cour, remi-
ses, hangars, lieux d'aisances, puits,
sise même rue et comprise au cadas-
tre de la commune de Montreuil-Bel-
lay sous les n° 561, 563 et 564, et
de la section H, le tout en un seul ten-
nant renfermé de murs, occupant une
superficie de trente ares quarante
centiars.

Il est expliqué que, par un dire au
cabinet des charges, il a été mention-
né ce qui suit :

La porte qui donne de l'ancienne
écurie de la maison vendue à M. Mo-
rillon accès à la cour, située à l'ouest
de la cuisine, sera murée aux frais de
l'adjudicataire du deuxième lot. Par
suite, M. Morillon n'a pas droit au puits
du deuxième lot.

Il en sera de même de la porte
donnant du bûcher du deuxième lot
dans une petite cour irrégulière, située
derrière la classe vendue à M. Moril-
lon, laquelle cour appartient à ce
dernier.

La fenêtre ouvrant d'une chambre
faisant suite au dortoir à l'ouest du
deuxième lot et donnant sur le toit de
l'ancienne écurie vendue à M. Morillon
sera murée aux frais de l'adjudicataire
du deuxième lot dans un délai de trois
mois.

La fenêtre donnant d'une petite
classe établie dans un ancien serro-
bois et ouvrant sur un espace trian-
gulaire dépendant du jardin de M.
Morillon sera également bouchée aux
frais de l'adjudicataire du deuxième
lot.

Ces immeubles seront mis en vente :
Le premier lot, sur la mise à prix
de cent trente-quatre mille
francs, ci..... 134.000

Le second lot, sur celle de
vingt et un mille francs, ci... 21.000

Total des mises à prix :
cent cinquante-cinq mille
francs, ci..... 155.000

Etude de M^e GAUTIER, notaire
à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située rue d'Alsace, n° 13,

Comprenant au rez-de-chaussée
salons, salle à manger, office ; au
premier cinq chambres à feu, cabinets
de toilette ; au second chambres de
domestiques ; greniers.

Buanderie, lingerie, cuisine, caves,
jardin, écurie et remises.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

OFFICE DE NOTAIRE

A Sainte-Maure, arrondissement
de Chinon (Indre-et-Loire).

S'adresser à M. BONNODÉAU, commis-
greffier au Tribunal civil de Tours,
et à M^e MORIN, notaire à Tours. (133)

ADJUDICATION AMIABLE

Le vendredi 26 courant, à 2 heures de
l'après-midi, à Saumur, en l'étude
de M^e PINAULT, notaire,

D'un Fonds de Commerce DE TAILLEUR D'HABITS

A Saumur, rue de la Tonnelie, 29,
exploité par M^{me} ROUSSEL.

Jouissance de suite.

S'adresser audit M^e PINAULT, ou à
M^{me} ROUSSEL. (134)

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE CAVE

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser à M^{me} ROUX, 2, place
Saint-Pierre. (135)

M^{me} Hervé, ANCIENNE COUPURE
des Magasins « A la Ville de Saumur »,
a l'honneur d'informer les Dames
qu'elle vient de s'établir rue Saint-
Jean, 6, Saumur. On trouvera chez
elle toutes les nouveautés de saison
à des prix très-modérés. M^{me} Hervé
fera tout ses efforts pour satisfaire les
personnes qui voudront bien l'honneur
de leur confiance. (81)

A CÉDER

DE SUITE

MAGASIN

Situé rue Nationale, 33 et 35,

Composé de chaussures, rouennerie,
mercerie et confection.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à
Saumur. (144)

A VENDRE

PLUSIEURS

Maisons bourgeoises

AVEC JARDIN

Rue d'Alsace, Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert,
rue du Puits-Tribouillet, n° 5. (143)

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT
ET MOSAÏQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

ON DEMANDE un apprenti
pour une bonne maison d'épicerie.
S'adresser au bureau du journal.

ÉVITER
LES
CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

ÉTIQUE
LA VÉRITABLE
MARQUE

Saumur, Imp. de P. GOUER.